

LYON

10 000 sachets de graines distribués dans les mairies

Embellir Lyon tout en pré-servant la biodiversité. Tel est l'objet de cette opération de distribution de sachets de graines mise en place dans les mairies d'arrondissement. Chaque mélange est garni d'espèces sauvages et locales à semer avant mi-mai. Les insectes polliniseurs vous diront merci.

Pas besoin d'avoir la main verte pour se lancer dans cette plantation-là, tant l'opération est simple. Quatre ingrédients suffisent, ou peut-être cinq : une jardinière, de la terre, de l'eau, les graines en sachet que chacun peut se procurer en mairie d'arrondissement depuis le 30 mars dernier. Et puis un peu de patience aussi. Le temps pour les semences, ainsi mises en terre, de se développer.

Offrir « le couvert » aux insectes pollinisateurs

Avec le printemps revient donc celui du fleurissement via l'opération "On sème, un peu, beaucoup, passionnément" lancée par la Ville de Lyon. En y participant, expliquent les services de la Ville de Lyon, les habitants contribuent à embellir la ville, le quotidien et aussi à maintenir sa biodiversité. Pour y parvenir la collectivité compte distribuer près de 10 000 sachets de graines.

À l'intérieur se trouve un mélange composé d'espèces sauvages et locales adaptées au climat lyonnais et à la petite faune », comme la nielle des blés, le chrysanthème couronné, le coquelicot, la saponaire des vaches, le trèfle des champs ou encore la vénérone de



Le Coquelicot fait partie des essences présentes dans les sachets de graine. Photo Progrès/Maxime JEGAT



Les jardiniers suggèrent de réaliser votre plantation avant mi-mai, et de semer en pleine terre, ou dans une jardinière. Photo Progrès/Yves LE FLEM

perse. De quoi introduire de belles couleurs sur les balcons ou les plates-bandes. Mais pas seulement.

En semant ces graines « vous offrez le couvert aux insectes pollinisateurs (abeilles, mouches et papillons) qui se délecteront de leur

nectar et pollen ». Un tutoriel animé par Jean-Pierre, l'un des jardiniers botanistes à la Ville de Lyon, est disponible sur le site de la Ville. Des jardiniers vous suggèrent aussi de réaliser votre plantation avant mi-mai et vous conseillent

de semer en pleine terre, ou dans une jardinière. Les graines peuvent aussi être plantées au pied des arbres, dans les jardins partagés ou les micro-implantations florales.

A.DU

La mairie du 4^e souhaite poursuivre la végétalisation de l'arrondissement

Ce samedi 22 avril de 9 h 30 à 12 heures, dans le cadre de l'opération "On sème", les élus du 4^e distribueront devant la mairie un mélange de graines à planter composé d'espèces sauvages et locales adaptées au climat lyonnais et à la petite faune.

Ce sera également l'occasion pour la municipalité écologiste de revenir sur les projets de végétalisation réalisés sur l'arrondissement durant les deux premières années de mandat sur la campagne de plantation hivernale. « D'octobre 2022 à mars 2023, des jardiniers de la Ville, de la Métropole et d'entreprises prestataires, des écoliers, des habitants ont planté des arbres, des arbustes, des fleurs, et même un 4 verger » rappelle la mairie qui affiche sa volonté de poursuivre une végétalisation « contribuant à maintenir et à

renforcer la biodiversité, embellir et générer du bien-être aux habitants et à atténuer les effets du réchauffement climatique ».

« Ces plantations s'ajoutent à l'ensemble des actions menées par les services de la Direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville dans les espaces déjà existants, parcs ou squares comme les trottoirs de la rue d'Austerlitz, la rue Henri Gorjus au niveau de la rue Hénon (200 arbustes), les places Tabureau (600 vivaces 40 arbustes) et Flammarien (100 vivaces 200 arbustes) » soulignait Elodie Trias, adjointe du 4^e à la Nature en ville qui précisait par ailleurs que la végétalisation du boulevard de la Croix-Rousse allait continuer, avec 10 nouveaux arbres plantés par la Métropole entre les rues d'Isly et Tabureau.

C'est sans doute l'un des projets de voie lyonnaise qui suscite le plus de débats et de réactions, parfois très vives, ces dernières semaines. A tel point que "J'aime Mon-plaisir" et des associations locales ont demandé une prolongation de la concertation engagée par la Métropole de Lyon sur ce projet d'aménagement du double voie cyclable entre Lyon 9^e et Bron qui prend fin ce 21 avril.

Ce projet de voie lyonnaise n° 12 dont l'itinéraire passe par plusieurs arrondissements, vise aussi à donner plus de place aux piétons, et suppose donc de revoir l'espace public. Si certains s'en félicitent, d'autres redoutent des difficultés à venir. Résultat, beaucoup de contributions (380 à ce jour) favorables ou non au projet. Parmi elles, celle du député Thomas Rudigoz (Renaissance) qui demande une saisine de la Commission nationale de Débat public (CNDP) pour « accompagner cette concertation ». L'élu déplore « le manque d'information dans le dossier de concertation présenté au public, concernant les résultats de l'impact de ce projet sur l'environnement, sur la circulation, sur les transports en commun, sur les commerces de proximité ou encore sur l'accès aux soins ». Et cela, dit-il, « empêche une concertation paritaire et transparente ». Cette contribution, qui figure sur la plateforme de participation citoyenne de la Métropole de Lyon, recueillait jeudi soir, 65 votes.

A.DU

LYON 3E

La Préfecture accorde une autorisation de séjour avec droit de travailler, à Edson-Pierre Ndona

Depuis 4 mois, Edson-Pierre Ndona, jeune congolais, en France depuis 2017 vivait dans l'angoisse, car après un premier avis l'autorisant à poursuivre ses études en travaillant, 3 semaines plus tard, la préfecture lui intimait l'ordre de quitter le territoire français. Il vient d'obtenir une autorisation de séjour provisoire assortie d'un droit de travailler pour 3 mois.

« Ce jeudi 20 avril, j'ai été convoqué à la direction des migrations, à la Préfecture du Rhône où l'on m'a délivré une autorisation provisoire de séjour avec droit au travail, valable jusqu'au 19 juillet prochain. Évidemment, je suis content que la décision d'OQTF (Obligation de quitter le territoire français) du 23 décembre 2022, sous 30 jours ait été annulée, mais j'attendais un droit de séjour définitif, sinon plus long » explique



Edson-Pierre Ndona à la sortie de la préfecture affichait une satisfaction en demi-teinte. Photo Progrès/Christian SALISSON

Nelson, à sa sortie de la préfecture. Le jeune homme ajoute : « C'est une satisfaction en demi-teinte

pour moi mais je ne peux l'accueillir que favorablement, bien sûr ».

Cette décision intervient à la suite d'une injonction faite à la préfecture, par le tribunal administratif le 7 avril dernier d'annuler son arrêté du 23 décembre 2022 par lequel elle intimait l'ordre à Edson-Pierre Ndona de quitter le territoire français. La décision du tribunal administratif est intervenue après l'audience du 21 mars à ce même tribunal. Audience au cours de laquelle Edson était soutenu par une trentaine de personnes de son entourage qui l'ont aidé à étudier et vivre depuis 2017 et bien sûr par son avocat qui a su convaincre les juges.

Préparation d'un BTS de serveur-commis de salle

Edson, revigoré, va donc reprendre ses études au lycée hôtelier de Saint-Chamond (Loire) où ses professeurs qui l'ont toujours soutenu, l'attendent avec impatience. Et sol-

ZOOM

■ Le parcours d'Edson-Pierre Ndona depuis 2016

Edson-Pierre Ndona, parti de la République du Congo, est arrivé à Lyon en 2017, à 16 ans, pour fuir un beau-père qui le menaçait de mort. À Lyon, après 6 mois d'errance, sans connaître le français, Yves Berger, un bénévole du service catholique l'a sorti de la rue. Et confié à une autre bénévole, Corinne Ribault, qui l'a accueilli. Ces personnes ont mobilisé un groupe d'amis qui ont contribué à financer son quotidien. Parallèlement, Yves Berger, l'a présenté au Réseau Education Sans Frontières (RSF) où il a appris le français.

Entretemps, en 2021, son baptême républicain a été célébré à la mairie du 6^e, avec pour marraine, Corinne Ribault et pour parrain, Jean-Jacques Penaud, ancien président du tribunal pour enfants de Lyon. Edson a pu alors tenter de concrétiser son rêve : apprendre les métiers de la restauration pour plus tard créer son établissement. « J'ai obtenu mon CAP de cuisinier et un bac pro d'hôtellerie-services. Maintenant, grâce à la récente autorisation provisoire de séjour avec droit au travail, je vais pouvoir poursuivre mon BTS en alternance » sourit quand même le jeune homme.

BTS de serveur-commis de salle.
De notre correspondant
Christian SALISSON

Contact : corinneribault@orange.fr